

**ARRETE DU PRESIDENT**

**PORTANT FERMETURE ANNUELLE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE -  
POMPADOUR SISE RUE PASTEUR VALLERY RADOT À CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/037 du 9 juin 2021 relative à l'adoption du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Créteil ;

**VU** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Créteil et notamment les articles 2 et 12 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer les dates de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Créteil au titre de l'année 2022 pour permettre les interventions annuelles d'entretien nécessaires sur le site ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de la candidature de Grand Paris Sud Est Avenir à l'appel à projet relatif au Plan de relance 2021-2022 de l'Etat de soutien aux personnes en grande précarité, des travaux de rénovation globale de l'aire seront également réalisés en sus de ces interventions d'entretien ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'aire d'accueil des gens du voyage Créteil-Pompadour, sise avenue Pasteur Vallery-Radot à Créteil, sera fermée du vendredi 29 juillet 12h au lundi 29 août 2022 inclus.

Les gens du voyage souhaitant séjourner sur l'aire à sa réouverture le mardi 30 août 2022 devront remettre un dossier d'admission complet, conformément à l'article 2 du règlement intérieur de l'aire, à la loge de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	25/05/22
Accusé réception le	25/05/22
Numéro de l'acte	AP2022-018
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220103-lmc134341-AU-1-1

l'agent d'accueil les vendredi 26 août et lundi 29 août 2022. Ils devront s'engager à s'installer sur l'aire dès le mardi 30 août 9 h et au plus tard le mercredi 31 août 2022 à 17 h. Passé ce délai, l'emplacement sera libéré de toute réservation.

**ARTICLE 2 :** Durant la fermeture, seules les personnes ou sociétés habilitées par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ou le gestionnaire VAGO pourront pénétrer sur l'aire.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne au titre du contrôle de légalité ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Monsieur le Maire de la commune de Créteil ;
- Monsieur le Directeur de la société VAGO, gestionnaire de l'aire d'accueil.

Fait à Créteil, le 25 mai 2022

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président,



Signé  
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	25/05/22
Accusé réception le	25/05/22
Numéro de l'acte	AP2022-018
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220103-lmc134341-AU-1-1